

Résolution présentée par la délégation de la

République d'Angola

Thème Agenda 2030 : les objectifs de développement durable

Concerne L'accès aux médicaments à un prix abordable pour toutes et tous

L'Assemblée Générale,

Constatant que près de deux milliards de personnes dans le monde n'ont pas accès aux médicaments, vaccins et traitements, alors que selon l'article 25 de la DUDH, chacun a le droit à des soins médicaux adéquats,

Déplorant que les firmes pharmaceutiques négligent les maladies tropicales, 1% des médicaments leur sont consacrés, alors qu'elles causent 12% des décès,

Considérant que l'Afrique ne produit que 2% des médicaments qu'elle consomme, bien qu'il soit prouvé que la production locale améliore l'accès aux médicaments tout en diminuant son coût,

Choquée par l'écart inacceptable entre l'espérance de vie moyenne d'un Suisse et d'un Angolais, respectivement 82 et 60 ans, selon un rapport de l'OMS,

Préoccupée que la pandémie de la COVID-19 accentue les défis mondiaux de santé publique et creuse les inégalités d'accès aux moyens de préventions et de traitements, accaparés par les pays les plus riches,

Affligée que le système de propriété intellectuelle découlant de l'OMPI et de l'OMC favorise le marché plutôt que la santé et discrimine les pays les plus pauvres, puisqu'il engendre des prix trop élevés, favorise la recherche pour les maladies lucratives et limite la production de génériques, les brevets empêchant la production locale,

Engage les pays portant un minimum d'intérêt au bien-être de leur population à renforcer l'OMS et à fournir un financement international pour soutenir la recherche, le développement et la production des médicaments directement dans les pays en voie en développement,

Décide d'introduire à l'échelle internationale des critères contraignant les entreprises pharmaceutiques à investir dans la recherche de traitements selon des critères de santé publique mondiale et non pas de rentabilité du marché ;

-d'instaurer un statut particulier pour les pays moins avancés leur permettant d'avoir accès aux produits pharmaceutiques dans des conditions équitables et à des prix abordables proportionnellement à chaque pays.

Le texte français fait foi.